



PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 octobre de l'an deux mil dix-sept, le Conseil municipal convoqué le 28 septembre 2017 s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy ROGUET, Maire.

PRESENTS : ROGUET Guy, MAYORAZ Béatriz, VANDERSCHAEGHE Laurent, GRATS Myriam, SALLIN Michel, DEFAGO Christian, RAMBOSSON Olivier, COLLOMB Eric, SERRE Marie-Laure, SAGE Christelle, REY Jean-Claude, BADIN Maurice, GAYRAUD Daniel, BOITOUZET Patrick

ABSENTS : ANDRIC Mihajlo (pouvoir à M. Sallin), FREYDOZ Isabelle (pouvoir à ML. Serre), SIMONDETTO Angela (pouvoir à E. Collomb), COGNIOL Cédric, BENE Marie-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : SERRE Marie-Laure

M. le Maire ouvre la séance à 20h44, il organise un tour de table afin que les conseillers se présentent ainsi que les membres du public. Il donne ensuite la parole à Mme Angélique Thomassons afin qu'elle évoque les projets de son association « le Bonheur partagé » qui vient en aide aux personnes sinistrées des récentes catastrophes naturelles à Saint-Martin.

Ainsi, depuis plusieurs semaines, l'association récolte des fonds et du matériel afin d'envoyer sur place un conteneur avec du matériel de reconstruction. Elle souhaite également monter une équipe de bénévoles du métier de la construction qui irait sur place pour participer à la reconstruction à partir de janvier 2018.

Myriam Grats explique que plusieurs actions ont déjà été menées, il n'y a pas encore eu d'appel aux dons. La commune de Copponex a déjà donné 1 000 euros

Le conteneur peut être envoyé à partir de 12 000 euros de matériel et fonds récoltés.

Plusieurs élus posent des questions sur les projets cités.

Christian Defago évoque l'idée d'une collecte de matériels sur Feigères.

Laurent Vanderschaeghe propose de réaliser un article dans le bulletin municipal et un appel au don afin de faire la publicité de l'association ainsi qu'un appel à la générosité des habitants.

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter un point d'ordre du jour : Octroi d'une subvention pour l'aide aux sinistrés des catastrophes naturelles de Saint-Martin et Saint-Barthélémy.

Cet ajout est accepté.

1. Election d'un secrétaire de séance

Selon l'ordre du tableau : Marie-Laure SERRE

2. Pouvoirs

Monsieur le Maire informe des délégations de pouvoir suivantes :

- Isabelle FREYDOZ donne pouvoir à Marie-Laure SERRE
- Angela SIMONDETTO donne pouvoir à Eric COLLOMB
- Mihajlo ANDRIC donne pouvoir à Michel SALLIN

3. Adoption du compte-rendu de la précédente séance du Conseil (7/9/2017)

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'**unanimité** sans remarque.

4. ORDRE DU JOUR AVEC DELIBERATIONS

COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n°D2017-054

Objet : MAPA extension du groupe scolaire : avenant 1 au lot n°2 – gros œuvre, démolition –
MEGEVAND Gérard SAS

Rapporteur : Béatriz MAYORAZ

Nature : 1.1.1. Délibérations relatives aux marchés publics et leurs avenants

Afin d'optimiser la gestion de l'espace dans la nouvelle extension, il est demandé la réalisation d'un dallage dans le vide-sanitaire. Cela permettra d'y faire des stockages (près de 94m²) et de ne pas perdre cet espace. Le devis de l'entreprise Mégevand donne lieu à la signature d'un avenant au marché d'extension du groupe scolaire.

Lot n°2 : GROS OEUVRE - DEMOLITION attribué à l'Entreprise Mégevand Gérard SAS, Neydens
Objet de l'avenant : travaux de dallage dans le vide-sanitaire

Montant initial du marché HT : 743 000 €

Montant de l'avenant proposé HT : 9 201,50 €

TVA à 20% : 1 840,40 €

Soit 11 041,80 € TTC

Le montant total du marché est porté à **752 201,50€ HT, soit 902 641,80€ TTC.**

**Entendu l'exposé de M. le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise MEGEVAND SAS pour les travaux de dallage du vide-sanitaire d'un montant de 9 201,50€ HT,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

À L'UNANIMITÉ

Concernant le projet de délibération n°D2017-055 relatif à l'avenant 1 au lot 14 du MAPA extension du groupe scolaire, M. le Maire explique au Conseil qu'il est opportun de reporter ce point d'ordre du jour à la séance de novembre afin de regrouper les deux travaux supplémentaires.

Christelle Sage demande si la commande n'aurait pas pu être prévu au préalable.

M. le Maire explique que le défaut n'aurait pas pu être vu avant.

SOCIAL

Délibération n°D2017-055

Objet : Renouvellement de la convention avec le SIVU Beaupré pour l'accueil extrascolaire

Rapporteur : Marie-Laure SERRE

Nature : 7.1. Décisions budgétaires

La convention de partenariat avec le SIVU BEAUPRE reconduite depuis 2 ans désormais permet aux familles de Feigères de bénéficier d'une tarification réduite aux prestations de services proposées par cet établissement. La commune prend en charge la différence entre le tarif et le prix payé par les familles en fonction de leur quotient familial, soit 134,00€ de janvier à juin 2017 et 3 088,00€ pour l'année 2016.

Considérant la demande de la population, la commission propose de reconduire le partenariat avec le SIVU Beaupré tel que suit :

- 1 semaine (5 jours par enfant) pour les vacances de la Toussaint
- 1 semaine (5 jours par enfant) sur deux aux vacances d'hiver,
- 1 semaine (5 jours par enfant) sur deux aux vacances de printemps,
- 4 semaines (20 jours par enfant) pour la période estivale.

**Entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

AUTORISE le renouvellement de la convention de partenariat avec le SIVU Beaupré permettant la prise en charge partielle des frais d'accueil extrascolaire,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention et les documents afférents.

À L'UNANIMITÉ

SOCIAL

Délibération n°D2017-056

Objet : Octroi d'une subvention pour l'aide aux sinistrés des Antilles françaises (Saint-Martin et Saint-Barthélémy)

Rapporteur : Guy ROGUET

Nature : 7.10.1. Subventions et secours

M. le Maire rappelle que le Conseil était parti pour donner un montant de 3000 euros. Il organise un petit tour de table afin de recueillir l'avis des conseillers municipaux.

M. Sallin propose de donner 1 000 euros au lieu de 3000 euros.

C. Sage serait d'avis de tout donner à l'association 'Le bonheur partagé' plutôt que de partager avec les scouts de Cluses. Elle propose également de regarder auprès d'autres associations.

Après discussions entre les conseillers, il est proposé de verser un montant total de 3 000 euros pour l'aide aux sinistrés répartis comme suit :

- 1 500€ pour l'association « le Bonheur partagé »,
- 1 500€ que versera le maire par décision lorsque l'association d'aide aux sinistrés sera trouvée.

À L'UNANIMITÉ

5. Ordre du jour sans délibération

5.1. Décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT

Néant

5.2. Demandes d'autorisations d'urbanisme

5.2.1. Permis de construire

Balestra U., Construction d'abris pour animaux, Passage d'Ogny

5.2.2. Permis modificatifs

3 PC Mo distinctes (Mihoubi Y., Tonso M., Punzi M.) : Pose d'un bac de rétention, Chez Jolliet
Aallouche K., Surface supplémentaire et teintes, Chemin de l'Eglise
Fonteneau C., Abaissement dalle RDC, augmentation hauteur vide sanitaire, L'Agnellu

5.2.3. Déclarations préalables

Transformation d'un abri en garage, Allée du Joran
Chapon JL., Dépose de la clôture existante, pose d'une nouvelle clôture avec un muret, Chemin de Chez
Villet

5.2.4. Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

2 Terrains non bâtis, parcelles ZO 47p et 73p, rte du Châble
Terrain bâti, parcelles AI 511,520 et 527, route de saint julien

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h35.

Etabli à Feigères, le 9 octobre 2017

Le Maire,
Guy ROGUET



Le secrétaire de séance,
Marie-Laure SERRE

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Serre', is written over the name of the secretary of the meeting.